

traité a été négocié entre l'Autriche et les quatre puissances qui occupaient alors ce pays, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'URSS. D'après le traité de 1955, il était prévu que tout pays ayant lutté contre l'Allemagne nazie pouvait y adhérer. L'adhésion du Canada, je puis en assurer la Chambre, n'augmentera ni nos droits, ni la responsabilité que nous avons assumée sous l'empire de la charte des Nations Unies. L'adhésion éventuelle du Canada se fera à la demande du Gouvernement de l'Autriche. Nous accéderons volontiers à cette demande pour donner une marque d'amitié et de sympathie à un pays dont nous admirons les réalisations. En particulier, nous poserons ce geste pour remercier l'Autriche d'avoir accueilli humainement les réfugiés hongrois lors des tragiques événements survenus en Hongrie en 1956. Nous apprenons avec un vif plaisir qu'une nation sœur du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande, songe aussi à exercer le droit d'adhérer au traité.

Au Moyen-Orient

Quittant la scène européenne, je ferais peut-être bien de dire quelques mots d'une région mentionnée tout à l'heure, le Moyen-Orient. Quand j'ai fait un long rapport à mon retour de la session spéciale d'urgence des Nations Unies où l'on avait étudié la situation au Moyen-Orient, j'ai parlé à la Chambre d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, on autorisait le secrétaire général à voir ce qu'il pourrait faire au nom des Nations Unies pour résoudre les difficultés d'alors. Les événements survenus depuis me fondent à dire que nous pouvons maintenant envisager la situation avec une prudente satisfaction. Le mérite en revient largement au secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui a accompli avec tant de succès la tâche consistant à entreprendre les mesures d'entente pratique, soit dit pour employer les mots mêmes de la résolution.

Sous l'empire de cette résolution et grâce aux initiatives du secrétaire général, les États-Unis et le Royaume-Uni ont pu retirer leurs troupes de la Jordanie et du Liban respectivement. Cela s'est fait en décembre du consentement de toutes les puissances intéressées. L'amélioration de la situation au Liban a permis au secrétaire général de faire rentrer dans leur pays les unités composant le Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban (UNOGIL).

D'autre part, sur le front arabo-israélien, il s'est produit des incidents fort regrettables qui décèlent un certain malaise entre ces deux pays, et je songe ici non pas au front de la FUNU, mais plus particulièrement à la frontière entre la région de la République Arabe Unie et Israël. Néanmoins, je pense que si le Canada et d'autres pays continuent d'appuyer les Nations Unies et si l'on se montre disposé de part et d'autre à recourir aux Nations Unies, nous pouvons espérer raisonnablement que la situation ne s'envenimera pas.

Les faits assez encourageants dont j'ai parlé nous ont donné l'occasion de faire le point et de bien réfléchir à ce que notre attitude future devrait être en face des événements se produisant dans l'ensemble de la région. A cet égard, je pense au Canada. Nous devons nous rendre compte que les rapports des pays du Moyen-Orient entre eux et avec le monde